

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 17 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de Port-Aubin (23 Bis Avenue de la 5^{ème} République), sous la présidence de Madame Sophie MARTIN, Maire.

Présents : Mme Sophie MARTIN, M. Michel PICONTO, Mme Béatrice EYZAT, M. Serge FOURTON, Mme Virginie BUSTILLO, M. Guy MOREAU, Mme Thérèse HURSTEMANS, M. Jean-Marie GAY, Mme Chantal PERNEGRE, M. Allan SICHEL, M. Philippe POHER, Mme Isabelle HUGON, M. Laurent MOUILLAC, M. Fabrice DARRIET, M. Joël PIZZOL, M. Sébastien MORISSEAU, Mme Stéphanie BALSIMELLI, Mme Sandra D'HULSTER, Mme Julie GRABOT.

Représentés : M. Denis LURTON (procuration à Mme Julie GRABOT), Mme Dominique POUILLOUX (procuration à Mme Julie GRABOT), Mme Magali LETURQUE (procuration à M. Joël PIZZOL), Mme Sarah BICHET (procuration M. Joël PIZZOL)

Excusés : M. Loïc VAREZ, M. Jean-Pierre FABAREZ,

Absentes : Mme Muriel SIBEYRE, Mme Hélène ALONZO

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame Sandra D'HULSTER, secrétaire de séance.

Madame le Maire débute la séance en donnant la parole à Madame Julie GRABOT afin qu'elle explique sa demande concernant le changement de la façon de voter des élus.

Cette dernière propose à ses collègues, de modifier la manière de voter en comptant les votes « Pour » et les votes « Contre » car elle trouve que devoir lever la main pour adhérer à une proposition permet à tous les élus présents de se mettre dans une posture plus active et d'être plus impliqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. Guy MOREAU), valide la proposition de Madame Julie GRABOT

Avant de traiter les points à l'ordre du jour, Madame le Maire, suite à la demande de Madame Julie GRABOT, sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le dossier d'aménagement du Bourg de Cantenac suite à la réunion de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

2021_2206_01 : FONCTION PUBLIQUE

Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, propose de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage (entre 0 et 100 %), reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 juin 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le ratio comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

2021_2206_02 : FINANCES

Réseau Electrique Basse Tension – Cours de la Marne Travaux d'enfouissement 2022 - Tranches 3 et 4

Monsieur Guy MOREAU rappelle à ses collègues que le projet d'enfouissement de la Basse Tension, sur le Cours de la Marne, sur une partie de la Rue du Maréchal Foch ainsi que de la Rue Montesquieu, date de 2016 et comprenait 4 tranches. Les travaux des tranches 1 et 2 (Rue du Maréchal Foch, Rue Montesquieu et une portion du Cours de la Marne) ont été regroupés et réalisés concomitamment à l'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.

Il indique que la réalisation des tranches 3 et 4 (dernières portions du Cours de la Marne) permettrait de terminer l'enfouissement des réseaux sur l'intégralité de cette voie.

De plus, dans la mesure où le Conseil a lancé l'étude pour réaliser des travaux d'aménagement sécuritaires, de stationnement et d'assainissement pluvial sur le Cours de la Marne, il propose préalablement de faire réaliser, en 2022, des travaux d'enfouissement des réseaux électriques (basse tension et éclairage public) et de télécommunications.

Il précise que l'enfouissement du réseau basse tension a été estimé à 55 000 € HT par tranche par ENEDIS et que ce dernier pourrait participer à hauteur de 40 % lorsque les travaux auront été inscrits et retenus au programme du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) qui prend également une partie à sa charge (25 %) ; le solde pour la Commune serait de 35 % (19 250 € / tranche soit 38 500 € pour les 2).

Il propose donc d'accepter le principe de cette opération d'enfouissement du réseau électrique basse tension Cours de la Marne pour les 2 dernières tranches et d'autoriser le lancement de l'étude qui donnera un chiffrage plus juste de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide du principe de l'opération
- autorise le lancement de l'étude technique
- accepte d'en supporter le coût si le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à tout ou partie de l'opération
- accepte le coût d'objectif et le plan de financement de l'opération
- décide des travaux
- délègue la maîtrise d'ouvrage à ENEDIS
- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires
- autorise Madame le Maire à verser, sur émission d'un titre de recettes du SIEM, la participation de la Commune

2021_2206_03 : URBANISME

Instruction partagée des demandes d'occupation des sols : convention avec le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) – Renouvellement - autorisation de signature

Monsieur Michel PICONTO explique à ses collègues que l'instruction des demandes d'occupation des sols est actuellement partagée entre la Commune et le SDEEG selon une convention en date du 30 Juillet 2018. Cette convention, d'une durée de 3 ans, arrive à expiration le 31 Juillet 2021.

Il précise son fonctionnement pratique et présente un tableau retraçant, par acte et par année, la répartition des actes instruits entre 2018 et 2020.

Il indique que le SDEEG propose une nouvelle convention qui fixe les modalités d'exercice du service d'instruction prenant notamment en compte les types d'actes d'urbanisme concernés, les tâches de chacune des parties ainsi que les aspects financiers avec une tarification en fonction du type d'actes instruits.

La durée de cette convention est de 3 ans avec possibilité de la dénoncer à tout moment, avec un préavis de 6 mois.

Suite à plusieurs questions d'élus, il est précisé que le critère d'envoi des dossiers au SDEEG est principalement la nature de la demande, la complexité du dossier et/ou la charge de travail du service instructeur communal. Quant à la tarification, la commune ne paie pas d'adhésion mais uniquement un tarif à l'acte qui est basé sur un montant de 150 € auquel s'applique un coefficient en fonction de la nature de cet acte.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de confier au SDEEG l'instruction du droit des sols de notre commune sur les bases contractuelles évoquées ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur Michel PICONTO et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention, entre le SDEEG et la Commune, portant sur les modalités d'exercice des services du SDEEG pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol et à l'utilisation du sol.

2021_2206_04 : INTERCOMMUNALITE

Parc naturel régional (Pnr) Médoc

Mise à disposition d'une borne de réparation pour vélos - convention - autorisation de signature

Madame Julie GRABOT rappelle que le Pnr Médoc avait lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'implantation de bornes de réparation vélos et que la Commune avait candidaté pour 2 bornes mais elle informe que vu le succès rencontré par cet AMI, une seule borne a été attribuée.

Elle présente une photo de ce matériel implanté devant le 25 Avenue de la 5^{ème} République, en bordure de Route Départementale 2, face à 2 commerces, dont un restaurateur et à l'église. Un rack range-vélos a également été installé à cet endroit.

Elle précise qu'un fléchage a été mis en place au niveau de la tour de Bessan pour signaler la présence de cette borne de réparation vélos dans le bourg de Cantenac.

Elle indique que le Pnr Médoc nous demande de signer une convention afin de définir les modalités de mise à disposition de cette borne de réparation pour vélos.

Cette convention d'une durée de 5 ans à compter de la signature, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, comprend plus particulièrement le descriptif du matériel, son implantation et les obligations des parties, avec notamment pour la Commune la prise en charge de tous les frais d'entretien, de réparation ou de remplacement si le matériel est inutilisable ainsi que l'assurance.

Compte tenu de ces éléments, elle propose d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de mise à disposition de la borne de réparation pour vélos par le Pnr Médoc.

Où l'exposé de Madame Julie GRABOT et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'une borne de réparation pour vélos, entre le Parc naturel régional Médoc et la Commune.

2021_2206_05 : INTERCOMMUNALITE

Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Désignation d'un membre au Conseil d'Administration

L'office français de la biodiversité a sollicité l'Association des Maires de Gironde (AMG) afin de désigner une commune pour intégrer le conseil d'administration du parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Notre commune étant limitrophe du parc, l'AMG nous demande si un membre du conseil municipal serait intéressé pour être désigné.

Il est précisé que le conseil de gestion, qui regroupe 70 membres, se réunit 2 à 4 fois par an en présence des deux commissaires du gouvernement, du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet de Charente-Maritime.

Madame le Maire fait appel à candidature et Madame Julie GRABOT se propose pour représenter la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Madame Julie GRABOT pour représenter la Commune auprès du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

2021_2206_06 : FINANCES – Décision budgétaire

Budget 2021 - Décision Modificative n°1

Aménagement du centre Bourg de Cantenac – Travaux et plan de financement

Madame Julie GRABOT détaille le projet (mobilier, végétaux ...) issu du travail de la commission « Aménagement foncier Bourg de Cantenac », en partenariat avec le Parc naturel régional (Pnr) Médoc, pour l'aménagement de l'espace vert situé à Port-Aubin, entre le parking côté route départementale et côté terrain de football.

Elle propose que cet aménagement soit réalisé pour septembre 2021, avec une journée participative citoyenne le 18 septembre 2021.

Elle passe ensuite la parole à Madame Thérèse HURSTEMANS pour la partie financière du dossier.

Cette dernière précise que le projet est estimé à 11 708.83 € TTC (9 757.36 € HT) sans la table de ping-pong mais que dans la mesure où le Pnr Médoc alloue une subvention de 9 500 €, ce mobilier peut être intégré au projet pour un supplément de 1 260.00 € TTC (1 050.00 € HT) soit un coût total de 12 968.83 € TTC (10 807.00 € HT) Quant à la réalisation d'un terrain de pétanque, vu le devis, elle sera étudiée dans un second temps.

Vu la délibération n°2021_1204_02 du 12.04.2021 approuvant le budget primitif 2021,

Vu le projet d'aménagement du centre bourg de Cantenac présenté par Madame Julie GRABOT, Madame Thérèse HURSTEMANS, Adjointe aux finances, propose la décision modificative n°1 suivante pour des ajustements de crédits au budget principal :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses			Recettes	
21318	autres bâtiments publics	-3 500.00 €			
2184	mobilier	13 000.00 €	1328	subvention	9 500.00 €
	TOTAL	9 500.00 €		TOTAL	9 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la modification des comptes du budget primitif 2021 comme suit :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses			Recettes	
21318	autres bâtiments publics	-3 500.00 €			
2184	mobilier	13 000.00 €	1328	subvention	9 500.00 €
	TOTAL	9 500.00 €		TOTAL	9 500.00 €

Madame le Maire remercie pour le montage du projet et sa rapidité d'élaboration.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 13 Avril 2021 au 22 Juin 2021

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
09/2021	M. Jean-Pierre SOUGNOUX Mme ALSIRET Josianne	chemin de la Garenne	non bâti	05/03/2021	renonciation
10/2021	M. Frédéric SOUGNOUX M. Christian SOUGNOUX Mme Viviane ALSIRET	chemin de la Garenne	non bâti	05/03/2021	renonciation
16/2021	M. Maxime KHEMIRI Mme Joëlle Hélène GAGNE-LABEDAN M. Jonas Rudolf Sofian KHEMIRI	8 et 10 rue Armand Lalande	bâti sur terrain propre	11/05/2021	renonciation
17/2021	Mme Eliète PLAGNOT	21 chemin du Plaisir	bâti sur terrain propre	26/05/2021	renonciation
18/2021	Mme Claude Paule Jeanne ROBIN	La Halle	bâti sur terrain propre	26/05/2021	renonciation
19/2021	M. et Mme Claudio GUTERRES LINDO	1 rue de Segonnes	bâti sur terrain propre	27/05/2021	renonciation
20/2021	M. et Mme Loïc NIVOIT	10 route du Port d'Issan	bâti sur terrain propre	28/05/2021	renonciation
21/2021	M. Samuel GENTILHOMME et Mme Armelle Catherine Françoise MAURY	19 cours Pey-Berland	bâti sur terrain propre	28/05/2021	renonciation
22/2021	M. Mathias Noël Jean-Christophe LAMBELET-DUFAU	les Eycards	non bâti	06/05/2021	renonciation
23/2021	M. et Mme Thierry LE RALL	3 A route de l'église	bâti sur terrain propre	27/05/2021	renonciation
24/2021	M. et Mme Dominique LAUX	10 rue du Parc des Sports	bâti sur terrain propre	06/05/2021	renonciation
25/2021	M. Yannick MARTIN-BRUNET et Mme Claudine BRUNET	La Petite Lande	non bâti	04/05/2021	renonciation
26/2021	M. Thierry BOUYSSSET	La Petite Lande	non bâti	04/05/2021	renonciation

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
27/2021	Les Cèdres de Lamartine représenté par Monsieur Philippe PORCHERON	25 rue de l'Ancienne Poste	bâti sur terrain propre	06/05/2021	renonciation
28/2021	M. Mickaël BOARO Mme Paola BOARO née MAILLOT	11 Ter rue de l'Ancienne Poste	bâti sur terrain propre	04/06/2021	renonciation
29/2021	M. Benoit HEYRAUD	4 Impasse Saint Michel	bâti sur terrain propre	04/06/2021	renonciation
30/2021	M. Claude MARTIN	8 A rue Mermoz	bâti sur terrain propre	04/06/2021	renonciation
31/2021	Madame Cyrille HERBERT	18 chemin du Plaisir	bâti sur terrain propre	04/06/2021	renonciation
32/2021	M. Mme LAUTREC Jean et Marie Christine	16 chemin de la Garenne	bâti sur terrain propre	20/05/2021	renonciation
33/2021	Mme Marie METREAU	17 chemin de Calbat	bâti sur terrain propre	16/06/2021	renonciation
35/2021	M. et Mme Jean-Pierre SOUGNOUX M. Frédéric SOUGNOUX M. Christian SOUGNOUX Mme Viviane SOUGNOUX	chemin de la Garenne	non bâti	03/06/2021	Renonciation

* Autres décisions prises

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- 28.04.2021 : commande pour des travaux de menuiserie concernant les vestiaires sportifs chemin des écoliers – Société CASA FERMETURES à Parempuyre (33290) pour 5 546.00 € HT soit 6 655.20 € TTC
- 30.04.2021 : demande de subvention de 8 008.48 € au Conseil Départemental dans le cadre de la voirie et sécurité pour l'année 2021, au titre des travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunications Rue de l'ancienne Poste, Rue Pasteur et Rue du Général de Gaulle.
- 30.04.2021 : achat d'une estrade – Société SEDI à Uzès (30700) pour 1 457.22 € HT soit 1 748.66 € TTC
- 11.05.2021 : achat d'une pompe surface pour l'arrosage du centre bourg de Cantenac – Société PROLIANS PLASTIQUES à Bordeaux (33300) pour 1 122.28 € HT soit 1 346.74 € TTC
- 12.05.2021 : commande pour des travaux de menuiserie sur une partie de la mairie, 12 Rue de la Trémoille – Société CASA FERMETURES à Parempuyre (33290) pour 4 400.00 € HT soit 5 280.00 € TTC
- 18.05.2021 : demande de subvention de 6 465.38 € au Conseil Départemental dans le cadre de la voirie et sécurité pour l'année 2021, au titre des travaux de voirie sur le Chemin de la Louise.
- 25.05.2021 : achat d'un véhicule benne Citroën Jumper pour le service technique – Société PSA RETAIL BORDEAUX METROPOLE SOCIETES à Lormont (33310) pour 27 354.40 € HT soit 32 825.28 € TTC, frais annexes en sus pour 455.76 €
- 31.05.2021 : location à compter du 1er Juin 2021, pour 9 ans, du local commercial situé 30 Avenue de la 5^{ème} République – Madame Kassandra NIAUD pour un loyer mensuel de 520 €, majoré d'une provision pour charges de 100 €. Le loyer est révisable annuellement.
- 31.05.2021 : achat d'une classe mobile pour l'école de Margaux – Société PSI à Bruges (33520) pour 5 800.00 € HT soit 6 960.00 € TTC
- 08.06.2021 : commande pour des travaux de voirie chemin de la Louise – Société EIFFAGE à Le Haillan (33187) pour 28 578.25 € HT soit 34 293.90 € TTC
- 15.06.2021 : achat d'un vidéoprojecteur avec écran pour la salle du Conseil Municipal – Société YESSS à Lesparre-Médoc (33340) pour 1 942.74 € HT soit 2 331.29 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

* Contrat d'apprentissage

Madame le Maire fait part à ses collègues d'une demande pour un contrat d'apprentissage de paysagiste d'un jeune qui aura 15 ans en décembre 2021 et des informations en sa possession.

Après échange entre les élus, il est décidé de poursuivre la démarche et de présenter le dossier au prochain conseil municipal pour une délibération définitive en fonction des éléments complémentaires que Madame le Maire aura obtenu.

*** Site remarquable du goût**

Monsieur Serge FOURTON indique que l'examen a lieu le 7 dans l'après-midi.

*** Tiers lieu**

Monsieur Serge FOURTON informe qu'une réunion est prévue le 24 juin avec le CPTS (personnel de santé) car il rencontre des problèmes pour trouver des lieux qui réuniraient différents professionnels de santé. Cette réunion permettra de connaître leurs besoins et leurs intentions.

*** Commerces**

Monsieur Serge FOURTON signale qu'un nouveau commerce de vêtements d'occasion et d'articles de puériculture a ouvert en face de l'ancienne mairie de Cantenac, dans le local loué par la Commune, au 30 Avenue de la 5^{ème} République.

Les élus échangent sur le prix du loyer et l'intérêt suscité sur Facebook.

Madame le Maire précise qu'une boutique de livres, vêtements pour femme, sacs à mains et bijoux, a également ouvert ses portes au 10 Avenue de la Gare.

Elle souligne que c'est un plaisir de voir de la dynamisation dans la commune.

*** Jumelage**

Monsieur Serge FOURTON fait part de l'invitation d'HARO, pour aller en Espagne le 8 Septembre.

L'idée est qu'une délégation s'y rende pour la signature de la charte.

*** Manifestations à venir**

Madame Béatrice EYZAT informe ses collègues des différentes manifestations à venir :

- Vendredi 25 Juin (soir) : Assemblée Générale du CMS Haut Médoc
- Vendredi 2 Juillet : l'association Margo Loulous organise un marché artisanal à l'espace Ginestet et à 21h un cinéma de plein air avec Le Prince oublié.
- Samedi 3 Juillet : 12h repas organisé par la municipalité pour remercier tous les bénévoles (101) et les professionnels de santé intervenus sur le centre de vaccination.
- Dimanche 14 Juillet :
 - . 9h ballade pédestre organisée par le comité des fêtes
 - . apéritif à la salle des fêtes Cours Pey Berland et repas (12 €/adulte et 6 €/enfant à partir de 7 ans)
 - . après-midi : divers jeux
 - . 20 h : apéritif offert par la municipalité. Un appel est lancé à tous les élus pour aider à l'installation et au servir.
 - . 23 h : feu d'artifice offert par la municipalité

Madame le Maire souligne qu'il est important que les élus rencontrent les administrés et compte sur eux pour être présents lors de cet apéritif du 14 Juillet.

- Samedi 4 Septembre ; forum des associations à la salle des fêtes Cours Pey Berland.
 - . matin : installation des stands, par les associations, qui seront ouverts entre 14h et 18h/18h30
 - . à la fin de cette journée, la municipalité offrira un apéritif aux associations et un buffet froid si les mesures sanitaires le permettent.

- Dimanche 31 Octobre : théoriquement Course « Les demoiselles de « Margaux-Cantenac ».

Monsieur Torregaray s'occupera de l'organisation.

La Commune fera appel aux bénévoles pour le jour-même de la course.

Quant au repas du midi, le comité des fêtes sera sollicité mais d'autres associations peuvent également participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30